

20

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

25

L'association ACPE, **Agir Contre la Prostitution des Enfants et les violences sexuelles**, se bat sans relâche contre l'exploitation sexuelle des mineur.e.s.

SOMMAIRE

1.	Le mot de la Présidente	p.4
2.	La synthèse de l'année 2025 en chiffres	p.6
3.	Le volet opérationnel A. Le pôle AdoSexo B. La montée en compétences des professionnel.le.s C. L'accompagnement juridique D. Les stages de lutte contre la récidive du proxénétisme	p.8
4.	Les affaires judiciaires	p.20
5.	Les actions de communication	p.30
6.	Les temps forts de l'année 2025	p.32
7.	Les perspectives pour 2026	p.33
8.	Les partenaires de l'ACPE	p.34
9.	Le compte de résultats	p.36

1. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ACPE poursuit le développement d'une approche transversale, s'adressant en premier lieu aux victimes, mais également aux auteurs. Car sans proxénètes ni clients, il n'y a pas de victimes de prostitution.

Armelle
Le Bigot-Macaux
Présidente de l'ACPE



Chèr.e.s administrateur.rice.s,
chèr.e.s adhérent.e.s, chèr.e.s partenaires,
chèr.e.s mécènes, chèr.e.s toutes et tous,

C'est avec une grande émotion, mais aussi une certaine fierté que je rédige mon dernier édito en tant que Présidente.

En effet, c'est en 2012 que Jacqueline Bruas m'a confié les rênes de cette belle association qui lui tenait tant à cœur. Et, avec une réelle appréhension, j'ai accepté cette rude mission, que je n'aurais sans doute jamais pu assumer sans l'aide discrète et efficace de Martine Dyrszka, qui a relevé le défi avec moi. Car les enjeux étaient énormes, avec une estimation de plus de 5 000 enfants français.e.s concerné.e.s par ce drame, qui passait totalement sous les radars. Il a donc fallu se démener, convaincre, mobiliser les médias et bousculer les institutions comme les politiques qui, dans leur grande majorité, niaient le phénomène. Et ce, jusqu'à l'arrivée en 2019 d'Adrien Taquet, jeune Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, qui a enfin saisi la mesure de cette tragédie et créé une commission qui a débouché sur un

plan d'action, avec le déblocage de moyens financiers importants. Dès lors, l'ACPE a pu développer une stratégie et une équipe pour s'atteler efficacement à ce que j'ai toujours considéré comme une honte pour notre société.

Et justement, revenons à notre actualité avec une année 2025 marquée par un effort considérable de l'ACPE pour renforcer et déployer son activité ainsi que son ancrage territorial.

L'équipe AdoSexo, le bras armé de notre organisation, s'est étoffée et compte désormais huit salariées chargées de l'accompagnement, réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Cette dynamique se poursuit, puisque de nouveaux recrutements sont d'ores et déjà programmés pour 2026. L'ACPE continue également son déploiement national en ayant lancé une troisième promotion de compagnonnage et formé des professionnel.le.s tout au long de l'année en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Normandie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France.

Si cet accroissement des moyens constitue une avancée nécessaire et encourageante, il rappelle néanmoins la gravité de la situation. Les besoins ne cessent de croître, tant du côté des victimes et de leurs familles que des professionnel.le.s qui les accompagnent.

Le nombre de situations prises en charge continue d'augmenter (+33 % par rapport à 2024 et multiplié par cinq depuis 2021). Par ailleurs, plus de 800 professionnel.le.s ont bénéficié de formations partout en France. Ces chiffres témoignent de l'ampleur et de la persistance du phénomène, ainsi que de la nécessité d'aller toujours plus loin.

L'année 2025 a également été secouée par plusieurs affaires médiatisées, dont les faits rappellent le caractère systémique des violences sexuelles faites aux enfants. L'affaire Le Scouarnec, chirurgien condamné pour viols et agressions sexuelles sur 299 enfants, constitue une illustration particulièrement terrifiante des multiples formes de violences, telles que la soumission chimique. De même, neuf individus ont été poursuivis pour des faits de proxénétisme sur mineures à Rouen, mettant en lumière diverses méthodes de manipulation visant des victimes de plus en plus jeunes, notamment la consommation de drogues comme moyen de coercition et d'emprise. Les réseaux se structurent, à l'image des trafics de stupéfiants, démontrant une banalisation accrue de la marchandisation des corps. Les violences sexuelles faites aux enfants se multiplient et évoluent, tout en s'inscrivant encore et toujours dans une continuité préoccupante.

Pour répondre à ce phénomène complexe et à la diversité des problématiques que recouvre la prostitution des mineur.e.s, l'ACPE poursuit le développement d'une approche transversale, s'adressant en premier lieu aux victimes, mais également aux auteurs. Car sans proxénètes ni clients, il n'y a pas de victimes

de prostitution. C'est dans cette perspective que nous poursuivons les interventions au sein des services pénitentiaires auprès de détenus, afin de travailler à la déconstruction de leurs représentations de la sexualité et de contribuer à la prévention de la récidive. Les réseaux continuent, en effet, de s'adapter : ils s'organisent en petits groupes, se déplacent sur l'ensemble du territoire, parfois même à l'étranger, embrigadent les jeunes et entretiennent la confusion entre victimes et véritables responsables.

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique de croissance et d'intensification de l'activité, dont le foisonnement aura porté ses fruits.

De grands défis subsistent néanmoins : le renforcement du maillage local, l'articulation de réponses coordonnées et cohérentes avec les nombreuses instances territoriales, l'intégration de nouvelles problématiques au sein de notre projet associatif et l'absorption d'une demande d'accompagnement toujours plus forte, tant chez les familles que chez les professionnel.le.s.

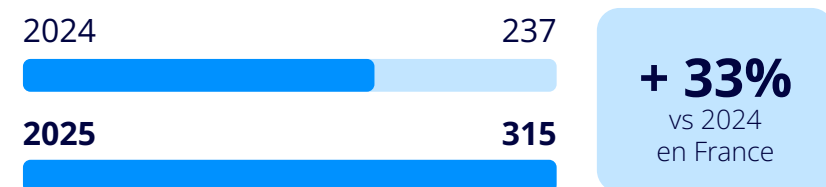
Nous remercions toutes celles et ceux qui ont permis les belles réalisations présentées dans ce rapport, ainsi que les nombreuses avancées qui ont fait de 2025 une année particulièrement riche.

L'année 2026 s'annonce sous le signe de la célébration, puisque l'ACPE fêtera ses 40 ans :

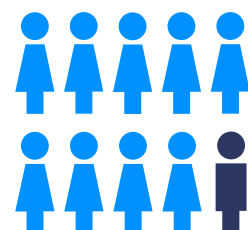
l'occasion de revenir sur les grands moments de notre engagement aux côtés des enfants et d'ouvrir un nouveau chapitre de notre vie associative. C'est donc à Michelle Meunier (qui m'a été présentée par Adrien Taquet... encore lui !) que je remets les clés de cette belle association en étant persuadée qu'avec l'aide de notre formidable équipe, elle saura ouvrir de nouveaux horizons. Merci à elle et merci à toutes les belles personnes que j'ai rencontrées qui nous ont aidé.e.s depuis près de 15 ans.

2. LA SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

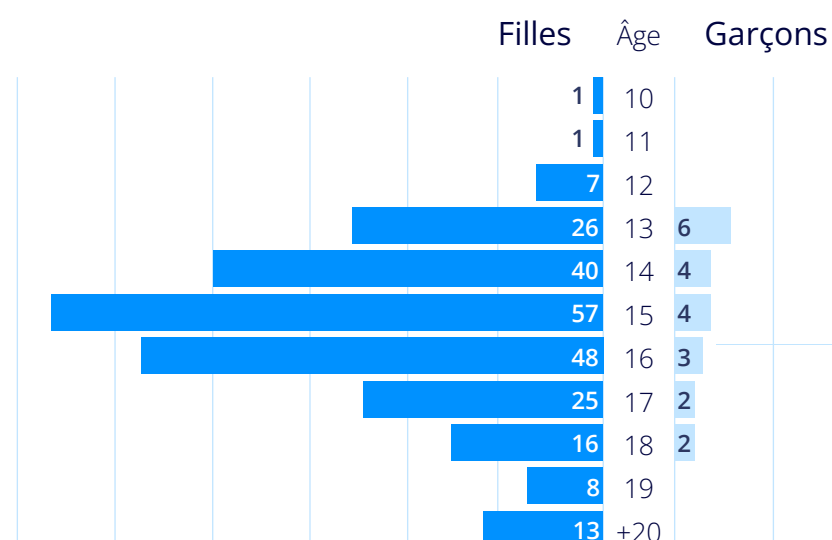
Le dispositif AdoSexo



SITUATIONS ACCOMPAGNÉES PAR L'ACPE



9 jeunes accompagné.e.s
sur 10 sont des filles



15,6 ans
de moyenne d'âge

142
parents soutenu.e.s

35
d'entre eux.elles ont reçu
un soutien juridique

1 parent sur 4



Les actions

300 heures
de prévention



Auprès de plus de 3 700 jeunes



865 professionnel.le.s formé.e.s
à travers 53 sessions de formation dans toute la France



8 stages de lutte contre
la récidive du proxénétisme



En 2025, le dispositif AdoSexo s'est consolidé et est monté en puissance, en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'ACPE a renforcé une approche transversale afin de répondre à la complexité des situations rencontrées. Cette approche vise à mobiliser une pluralité d'acteur.rice.s pour intervenir le plus précocement possible et garantir une prise en charge adaptée des jeunes victimes.

1. PRISE EN CHARGE DE SITUATIONS INDIVIDUELLES

L'ACPE a poursuivi son ancrage territorial en animant des permanences dans 23 localisations d'Île-de-France, en partenariat avec des structures locales en contact direct avec les jeunes telles que des centres sociaux, Maisons des adolescents, Centres de Santé Sexuelle ou Missions Locales.

Ces permanences permettent une intervention de proximité, avec deux objectifs principaux :

• Faciliter l'accès à l'accompagnement

En favorisant « l'aller-vers », ces lieux offrent un cadre sécurisant pour évaluer les situations et proposer un accompagnement individualisé, confidentiel et gratuit. Lorsque cela est nécessaire, les jeunes sont orienté.e.s vers des dispositifs adaptés.

• Renforcer l'inscription territoriale de l'ACPE

Les permanences constituent également un point d'appui pour développer des liens avec les acteur.rice.s locaux.ales. Elles favorisent la coordination avec les partenaires (Aide Sociale à l'Enfance, secteur médico-social, judiciaire, institutionnel et associatif) et permettent une meilleure articulation des parcours des jeunes.

Chiffres clés

23 lieux
de permanences actifs
en Île-de-France



213 permanences
tenues tout au long de l'année



1.1 Une augmentation du nombre de situations

Grâce à ce maillage territorial renforcé, l'équipe AdoSexo a accompagné un nombre croissant de jeunes.

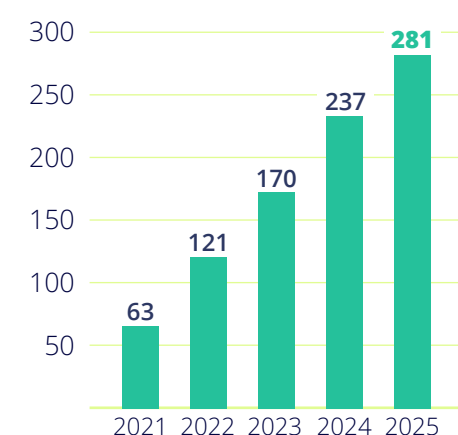
Au total, 315 situations ont été suivies en 2025, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2024. Parmi elles, **89 % concernent des filles et près de la moitié des jeunes avaient 15 ans ou moins** lors du premier rendez-vous, ce qui témoigne de la précocité des situations repérées.

Certaines prises en charge débutent dès l'âge de 10 ou 11 ans, illustrant une exposition aux violences sexuelles dès le plus jeune âge.

Un tiers des situations accompagnées étaient antérieures à 2025, et **42 % ont fait l'objet d'un accompagnement soutenu, soit cinq rendez-vous ou plus**. Par ailleurs, l'ACPE intervient également dans le cadre de sollicitations ponctuelles et d'interventions auprès de professionnel.le.s, principalement pour évaluer la situation et proposer une stratégie psychoéducative d'accompagnement.

La durée moyenne d'accompagnement s'élève à 6,8 heures toutes situations confondues, et atteint 16 heures pour les suivis longue durée impliquant à minima cinq rendez-vous.

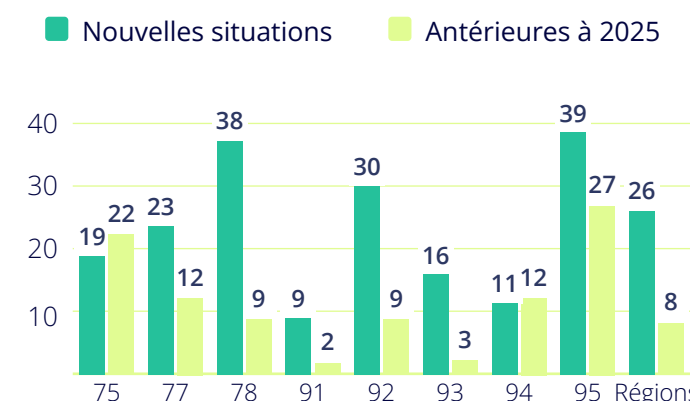
Chiffres clés



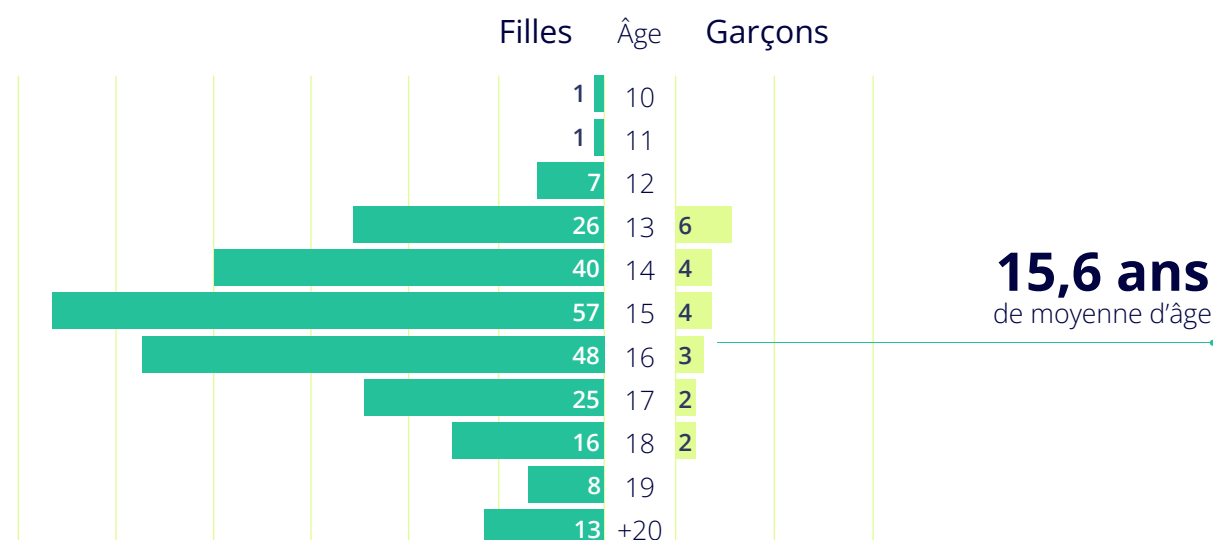
ÉVOLUTION DES SITUATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS 2021

315 jeunes accompagné.e.s en France

dont **89%** de filles



RÉPARTITION DES SITUATIONS PAR DÉPARTEMENT

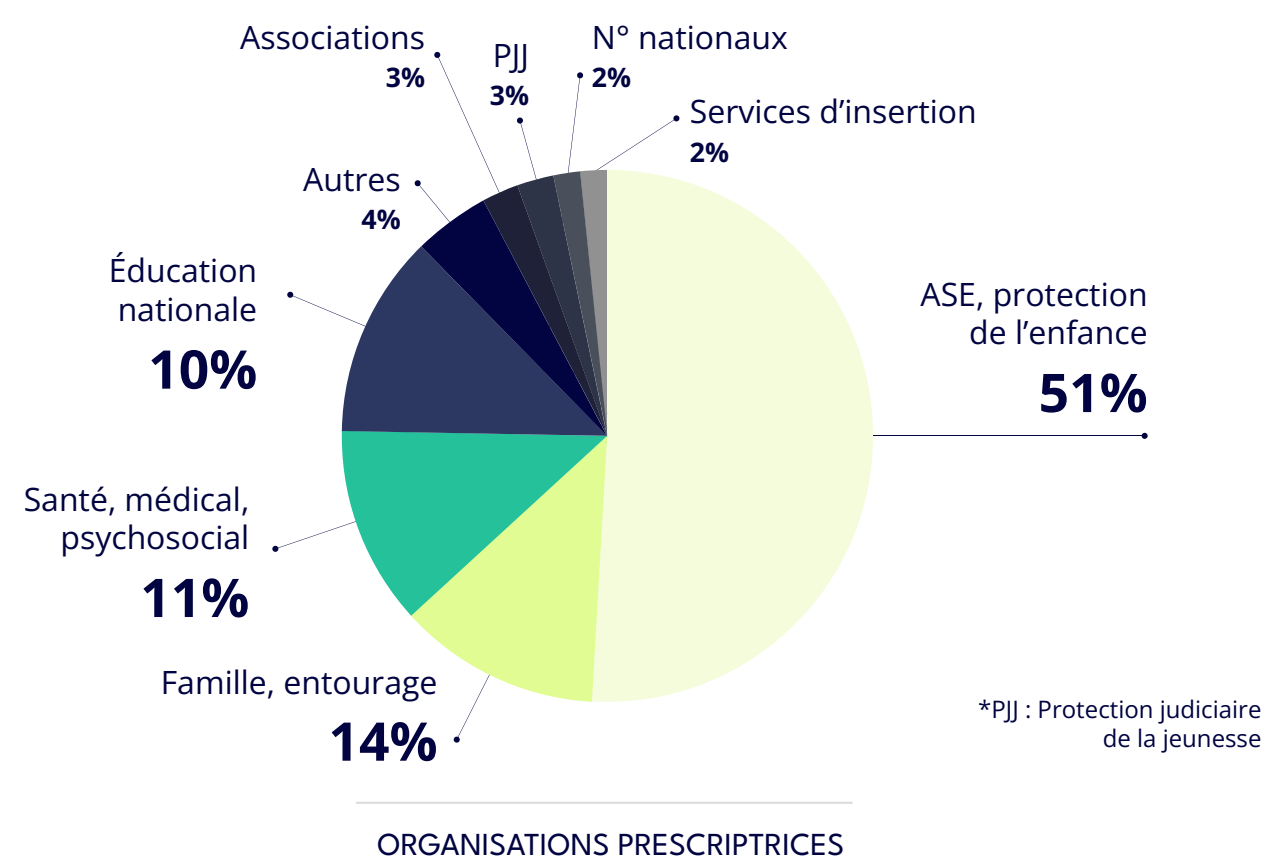


1.2 Un rôle central de la protection de l'enfance

La présence territoriale de l'ACPE favorise une collaboration étroite avec les acteurs locaux, en particulier les services de la protection de l'enfance.

À ce titre, une situation sur deux est orientée vers AdoSexo par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ce constat souligne l'importance des besoins au sein des dispositifs de protection, notamment pour les jeunes les plus vulnérables faisant l'objet de mesures éducatives.

Chiffres clés



1.3 Actions de prévention lors de temps collectifs auprès des jeunes

En 2025, l'ACPE a mené de nombreuses actions **de prévention autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle, surtout en milieu scolaire** auprès de nombreux établissements.

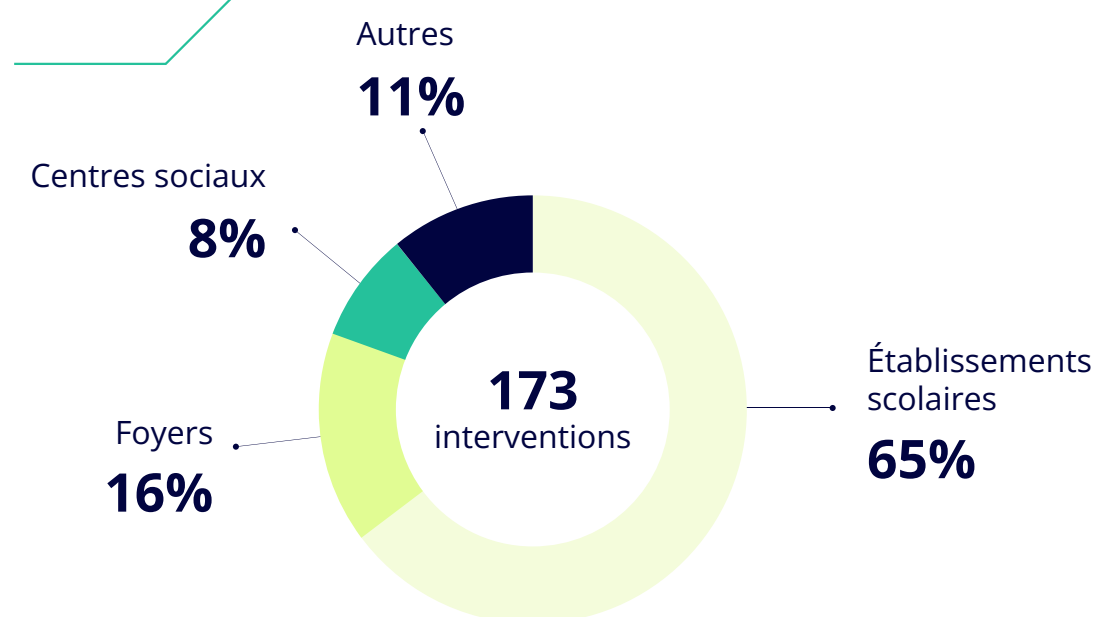
Ces interventions, proposées sous forme d'ateliers collectifs, ont pour objectif de renforcer les compétences psychosociales des élèves et de les amener à réfléchir sur des sujets essentiels tels que :

- les risques liés à l'usage des réseaux sociaux
- le cyberharcèlement
- les conduites à risque en ligne
- la notion de consentement
- la problématique de l'« argent facile »

Chiffres clés

Actions de prévention réalisées auprès de plus de

3 700 jeunes



1.4 Accompagner des situations de « double emprise »

Les situations accompagnées mettent fréquemment en évidence des problématiques d'addiction associées à l'exploitation sexuelle.

La consommation relève presque systématiquement d'un facteur de vulnérabilité initial, constituant une porte d'entrée dans des situations d'exploitation prostitutionnelles, mais aussi d'une stratégie d'emprise et de contrôle de la part des agresseurs au sein des réseaux. L'usage de substances joue également le rôle d'échappatoire pour les victimes face aux violences subies, permettant

d'atténuer la souffrance, l'angoisse et les effets du traumatisme. Par ailleurs, les situations de consommation induite, encouragée ou instrumentalisée, participent fréquemment à la disqualification de la parole des victimes. Elles peuvent alimenter, dans l'entourage de certaines victimes, des représentations erronées laissant supposer une forme de consentement, alors même que ces jeunes se trouvent dans des situations de contrainte, d'emprise et de grande vulnérabilité.

Cette double emprise, sexuelle et chimique, complexifie les accompagnements et nécessite une approche coordonnée entre les champs de la protection de l'enfance, du soin, du psychotraumatisme et de l'addictologie.

En 2025, l'ACPE a renforcé son travail d'accompagnement pour y inclure cette problématique. Elle a notamment maintenu son travail avec le secteur sanitaire, en particulier avec l'Unité fonctionnelle Addictologie du service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital Robert-Debré, en lien avec l'association Hors la Rue. Ce partenariat a permis la mise en place d'un groupe de travail visant à :

- 1 Favoriser les échanges de pratiques
- 2 Mieux croiser les regards cliniques et éducatifs
- 3 Soutenir l'analyse des situations les plus complexes
- 4 Renforcer la coordination autour des jeunes présentant des conduites addictives associées à des situations d'exploitation sexuelle

2. TRAVAIL AVEC LES PARENTS

Le soutien à la parentalité constitue un axe central du dispositif AdoSexo.

Les situations rencontrées suscitent fréquemment des réactions de sidération, d'incompréhension et d'isolement, pouvant fragiliser les repères éducatifs et compliquer l'accompagnement du jeune au quotidien.

Dans ce cadre, l'ACPE accompagne les parents afin de les aider à mieux comprendre les situations vécues par leur enfant, à identifier les mécanismes à l'œuvre et à construire des réponses éducatives adaptées. Les parents occupent, en effet, une place essentielle dans le parcours des jeunes puisqu'ils.elles

représentent souvent le premier point de contact lors des retours de fugue ou dans les périodes de grande vulnérabilité. Leur implication, lorsqu'elle est soutenue et accompagnée, peut constituer un levier déterminant dans la prise en charge psychoéducative de l'enfant.

C'est dans ce contexte que l'ACPE a accompagné **142 parents** dans le cadre de situations individuelles.

En complément des accompagnements individuels, des groupes de parole ont été mis en place en 2025. Au total, 8 groupes ont été organisés, réunissant une douzaine de parents, toutes et tous concerné.e.s par des situations d'exploitation sexuelle ou de vulnérabilités associées.

Ces temps collectifs permettent :

- 1 De soutenir les parents sur le plan émotionnel
- 2 De mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre (notamment le psychotraumatisme)
- 3 De proposer des repères éducatifs adaptés
- 4 De favoriser la déculpabilisation
- 5 De rompre l'isolement

Chiffres clés

142 parents accueilli.e.s et soutenu.e.s dans le cadre de situations individuelles



8 groupes de parents organisés tout au long de l'année



3. APPROCHE PARTENARIALE

Dans le cadre de son approche d'accompagnement, **l'ACPE inscrit son intervention dans une logique de coopération et de pluridisciplinarité avec les professionnel.le.s de terrain.** L'association est régulièrement sollicitée par des professionnel.le.s confronté.e.s, dans l'exercice de leurs fonctions, à des jeunes en situation de prostitution ou présentant des conduites pré-prostitutionnelles.

En 2025, 293 professionnel.le.s ont été écouté.e.s et appuyé.e.s dans le cadre de situations individuelles, permettant :

- 1

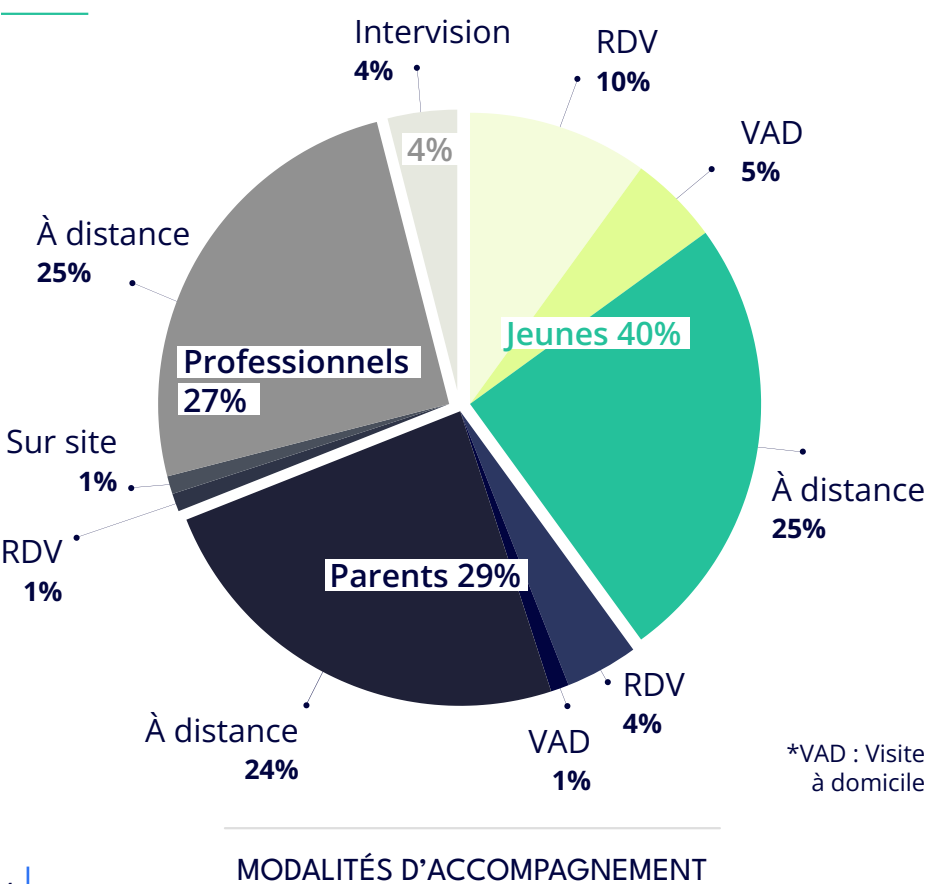
De rompre l'isolement de professionnel.le.s parfois démunie.s face à ces situations
- 2

De soutenir l'analyse des pratiques à partir d'une réflexion collective
- 3

De poser un diagnostic partagé des situations rencontrées
- 4

D'identifier des pistes d'action et d'ajuster les modalités de prise en charge

Chiffres clés



293
professionnel.le.s
accompagné.e.s



51
temps
d'intervention
organisés



L'ACPE veille à soutenir les professionnel.le.s sans se substituer à eux.elles, en favorisant l'écoute, l'analyse partagée des situations et la réflexion collective autour des modalités d'accompagnement les plus adaptées. Cette posture vise à renforcer les compétences des équipes, à sécuriser leurs pratiques et à soutenir leur capacité d'intervention face à des situations souvent complexes, sensibles et évolutives.

4. ADOSEXO EN RÉGION

Depuis 2022, l'ACPE accompagne les professionnel.le.s sur l'ensemble du territoire national afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et de déployer le modèle AdoSexo au-delà de l'Île-de-France. Cette dynamique vise à renforcer les capacités locales de repérage, de prévention et d'accompagnement des mineur.e.s confronté.e.s aux risques d'exploitation sexuelle.

En 2025, une troisième promotion du programme de compagnonnage a été lancée, intégrant de nouvelles structures implantées dans l'Oise et en Seine-Maritime, tout en poursuivant l'accompagnement de territoires déjà engagés les années précédentes, notamment dans l'Aube, les Pyrénées-Atlantiques et en Haute-Savoie. Le dispositif se poursuit également en Bretagne, où des permanences AdoSexo sont désormais organisées depuis trois années consécutives.

Ce modèle de formation par compagnonnage constitue un véritable levier de renforcement territorial. En s'appuyant sur des structures locales déjà reconnues et implantées, il permet de développer des réponses adaptées aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques de chaque territoire. Sa souplesse favorise ainsi la mise en place d'actions cohérentes en matière de repérage, de prévention et d'accompagnement des jeunes concerné.e.s.

Chiffres clés



+40 professionnel.le.s formé.e.s
en compagnonnage depuis 2022

LA BRETAGNE : UN ESSAIMAGE RÉUSSI

Le dispositif AdoSexo s'est implanté en Bretagne en 2023 à la suite d'une première formation de compagnonnage. Porté par l'ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées), association engagée dans le champ de la protection de l'enfance, le dispositif a connu un développement significatif et intervient, aujourd'hui, sur trois départements bretons en Ille-et-Vilaine, dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor. En trois ans, le nombre de sollicitations a plus que triplé, témoignant d'un besoin croissant d'accompagnement et d'expertise sur le territoire.



Depuis son lancement, 141 situations ont ainsi été accompagnées, majoritairement orientées par des professionnel.le.s issu.e.s de l'ASE, de l'Éducation nationale, de la prévention spécialisée ou encore du secteur médico-social. Ce développement s'accompagne d'un important travail partenarial visant à renforcer l'ancrage territorial du dispositif, consolider les coopérations locales et mieux faire connaître les ressources d'accompagnement proposées par AdoSexo en Bretagne.

3.B LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNEL.LE.S

Le volet opérationnel

Dans un contexte où la lutte contre la prostitution des mineur.e.s prend de plus en plus de place dans les instances de la protection de l'enfance, de nombreuses structures et institutions revendiquent des besoins urgents en la matière.

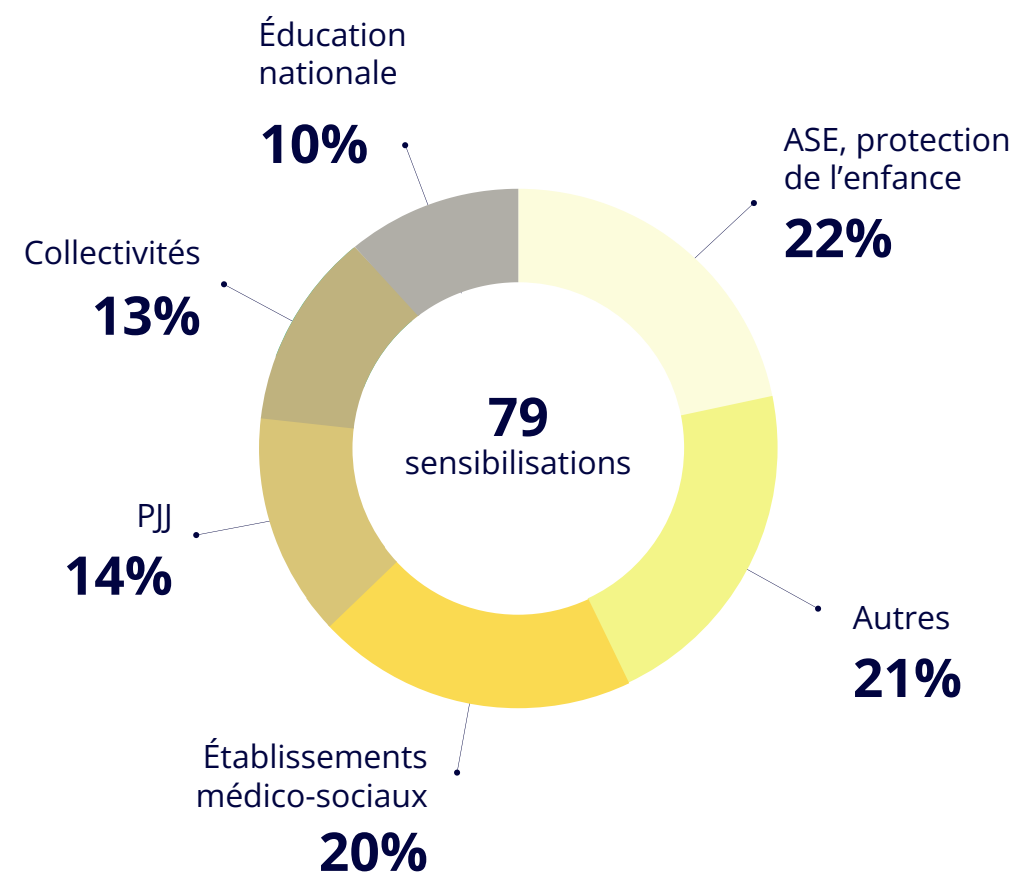
À ce titre, **l'ACPE propose des temps de sensibilisation et de formation à destination d'un large panel de professionnel.le.s** qui, dans le cadre de leurs fonctions, peuvent être confronté.e.s à des jeunes présentant des conduites prostitutionnelles ou pré-prostitutionnelles. Les actions de sensibilisation offrent une première approche brève visant à mieux informer les participant.e.s, permettant d'organiser, dans un deuxième temps, des sessions de formation pour approfondir les connaissances et développer certaines compétences clés au repérage et à la prise en charge.

Ces interventions sont organisées en lien étroit avec les acteur.rice.s du territoire afin de répondre aux besoins identifiés localement et de favoriser la coordination des pratiques. Elles visent à informer, impliquer et soutenir les professionnel.le.s, tout en renforçant leur capacité d'analyse et d'intervention.

Les modules proposés permettent notamment :

- 1 D'affiner le repérage en identifiant les signaux faibles, les facteurs de vulnérabilité et l'appréhension des situations
- 2 De mieux comprendre les trajectoires des jeunes concerné.e.s, notamment les enjeux liés aux violences et à l'emprise subies
- 3 D'appréhender les conséquences des conduites prostitutionnelles sur la santé des jeunes
- 4 D'analyser les risques spécifiques liés aux usages numériques
- 5 De renforcer concrètement les pratiques d'accompagnement psychoéducatif, en outillant les professionnel.le.s pour intervenir de manière ajustée dans des situations complexes
- 6 De comprendre ce que dit la loi encadrant les faits d'exploitation sexuelle et de violences sexuelles à l'encontre des mineur.e.s

Chiffres clés



STRUCTURES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SENSIBILISATION

865
professionnel.le.s
formé.e.s



TAUX DE SATISFACTION DES PARTICIPANT.E.S AUX FORMATIONS

*année de lancement des formations

En complément de l'accompagnement psychoéducatif proposé dans le cadre des suivis AdoSexo, **l'ACPE met en œuvre un accompagnement juridique destiné aux victimes mineures, à leurs proches ainsi qu'aux professionnel.le.s impliqué.e.s dans leur prise en charge.** Au-delà de l'intervention sociale et éducative, il apparaît essentiel de pouvoir répondre aux préjudices subis par les victimes et de favoriser la mobilisation des instances judiciaires afin de garantir l'effectivité de leurs droits et l'engagement des procédures nécessaires à leur protection.

Dans ce cadre, le pôle Juridique assure :

- 1 La diffusion d'informations relatives aux droits des usager.ère.s
- 2 La vulgarisation des procédures pénales et du rôle de ses acteur.rice.s
- 3 Une orientation vers les professionnel.le.s compétent.e.s
- 4 Un conseil et un accompagnement dans les procédures judiciaires

L'ACPE peut également se constituer partie civile, aux côtés des victimes accompagnées qui en expriment le souhait. Cette démarche permet de soutenir les jeunes concerné.e.s dans leur parcours judiciaire, tout en portant devant les juridictions la voix des victimes de prostitution des mineur.e.s, encore trop peu entendu.e.s et représenté.e.s dans les procédures.

En 2025, ce sont **35** nouvelles familles qui ont été accompagnées et/ou conseillées par le pôle Juridique. Certains de ces suivis s'inscrivent dans la durée, suivant le rythme des procédures judiciaires qui peuvent se poursuivre pendant plusieurs années.

Depuis deux ans, l'ACPE développe son activité en direction des auteurs, en s'adressant notamment aux proxénètes et aux auteurs de violences sexuelles. Dans ce cadre, des stages de trois jours, conventionnés avec les services pénitentiaires, sont proposés.

Ces interventions visent à déconstruire certaines représentations, notamment autour de « l'argent facile », du consentement, ainsi que des relations entre les femmes et les hommes. Ils permettent également d'ouvrir des espaces de réflexion sur la sexualité et les dynamiques relationnelles. L'objectif est de favoriser le développement de l'empathie envers les victimes, de responsabiliser les auteurs et de prévenir les risques de récidive.

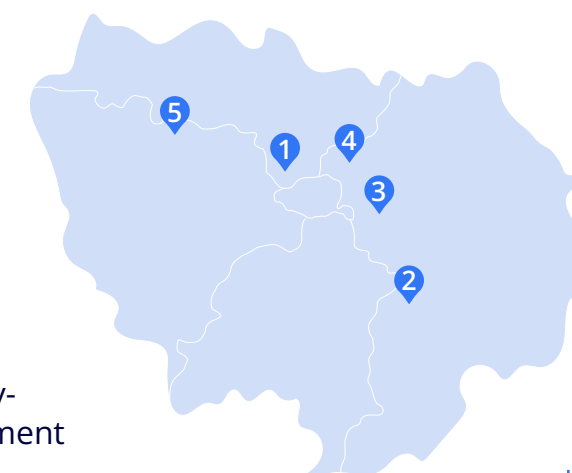
Les interventions ont mis en évidence des représentations initiales souvent marquées par des stéréotypes sexistes, une banalisation de l'exploitation sexuelle et une focalisation sur la dimension financière, particulièrement chez les publics les plus jeunes. Malgré l'hétérogénéité des profils, des discours de dénigrement des victimes et une difficulté à appréhender la gravité des faits demeurent fréquents. Certains participants tendent également à se percevoir comme victimes, traduisant une faible remise en question de leurs agissements. Ces constats, régulièrement observés dans le cadre des stages comme dans les procédures judiciaires, témoignent de la persistance à ne pas considérer la prostitution comme une faute grave.

Toutefois, le travail pédagogique et interactif mené au cours des stages permet des évolutions encourageantes. Les participants montrent une meilleure compréhension des conséquences juridiques, sociales et psychotraumatiques de leurs actes, ainsi qu'une évolution de leur réflexion sur la notion de consentement et la réalité des violences subies par les victimes d'exploitation. Le travail mené par l'ACPE en 2025 s'est montré particulièrement pertinent car elle s'est vue remettre le label qualité par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Seine-Saint-Denis, témoignant de la qualité de son engagement et de sa fiabilité.

Chiffres clés

8 stages animés auprès de **37** personnes détenues

5 lieux d'intervention :
Aux maisons d'arrêt d'Osny (1), de Réau (2), de Noisy-le-Grand (3) et de Villepinte (4), ainsi qu'à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville (5)



4. LES AFFAIRES JUDICIAIRES

Dans les procédures pénales relatives aux violences sexuelles, les victimes sont souvent absentes ou réduites au silence. En se constituant partie civile, l'ACPE apporte un soutien à leur parole et contribue, par une seconde voix, à ce que la gravité des faits et l'impact de leur vécu soient reconnus par la justice. Cette démarche permet également de prévenir et de dénoncer les phénomènes de victimisation secondaire pouvant survenir au cours des procédures judiciaires, en portant une attention particulière au respect et à la dignité des victimes tout au long du processus.

Par sa présence aux audiences, l'ACPE contribue également à sensibiliser les professionnel.le.s de la justice ainsi que le grand public à la réalité de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s.

Enfin, en tant qu'actrice de terrain, cela permet à l'association de demeurer au plus près des réalités judiciaires. Cette implication directe nous permet d'adapter et de renforcer en continu nos actions d'accompagnement, de prévention et de plaidoyer.

Chiffres clés



16
nouvelles constitutions
de partie civile



15
affaires jugées



50
affaires
toujours en cours

QUI PEUT SE CONSTITUER PARTIE CIVILE ?

Toute personne physique peut se constituer partie civile dans un procès pénal.

Les personnes morales ou les personnes morales de droit public (mairie, préfecture...) peuvent également se constituer partie civile.

Source : Service Public

L'engagement de l'ACPE aux côtés des victimes devant les institutions judiciaires est rendu possible grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) et aux avocat.e.s, qui se mobilisent pour nous offrir pro bono leur soutien et leur expertise.



La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.e.s nécessite une approche partenariale et pluridisciplinaire : face à la complexité des situations – vulnérabilités multiples, phénomènes d'emprise, réseaux, enjeux judiciaires et accompagnement dans la durée – aucune structure ne peut agir seule. La coopération entre acteur.rice.s constitue un levier essentiel pour repérer plus précocement les situations, sécuriser les parcours et construire des réponses globales, cohérentes et durables. Dans cette perspective, l'ACPE inscrit son action juridique au sein de dynamiques collectives, notamment à travers le programme national de la fondation Droit d'Enfance, PARÉ contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », le Collectif pour l'enfance et le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE).



Au niveau judiciaire, le travail en partenariat est seul garant pour œuvrer à la protection des victimes, à la poursuite des auteurs et à la reconnaissance effective des droits des mineur.e.s. C'est dans cette logique que l'ACPE développe et entretient des liens réguliers avec les acteur.rice.s institutionnel.le.s des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Ces temps d'échanges visent à renforcer le partage d'expertises et la coopération de terrain, afin d'améliorer la compréhension mutuelle des cadres d'intervention, de fluidifier les signalements et d'assurer une prise en charge plus adaptée et sécurisée des mineur.e.s concerné.e.s.



Enfin, la présence à des espaces de réflexion et de formation croisée, tels que la participation aux journées interprofessionnelles de la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), à la rencontre de la justice des mineurs organisée par la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ou encore le séminaire des intervenant.e.s sociaux.ales en commissariat, favorise une meilleure articulation entre les différent.e.s professionnel.le.s en charge de ces situations.

M I P R O F
Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains



Au fil des constitutions de partie civile de l'ACPE, un constat s'impose : la sévérité affichée par les textes peine à se traduire dans les prétoires.

Le proxénétisme aggravé, commis sur mineur, pourtant puni de peines pouvant atteindre 20 ans de réclusion, donne trop souvent lieu à des condamnations en deçà de ce que la gravité des faits et les traumatismes subis par la victime requièrent. La qualification de traite des êtres humains, censée saisir la dimension d'exploitation lucrative des victimes, reste rarement retenue, comme si la mécanique du système prostitutionnel échappait encore à sa juste lecture pénale. Le viol, lui, disparaît trop souvent des poursuites : non caractérisé, écarté, ou correctionnalisé au prix d'une requalification en agression sexuelle qui en dit long sur la difficulté de notre justice à nommer les violences subies par les femmes et les mineur.e.s. Plus alarmant encore, les clients demeurent les grands absents de ces procédures : à l'origine même du système qu'ils alimentent et rémunèrent, ils échappent presque systématiquement aux poursuites, l'effort judiciaire se concentrant sur les seuls intermédiaires pendant que la demande, elle, reste impunie et invisible.

Ce constat, déjà sévère, ne concerne que les procédures qui parviennent jusqu'à l'audience : combien de plaintes s'éteignent avant, classées sans suite, faute de preuves jugées suffisantes ou de moyens consacrés à l'instruction ?

Quant à celles qui aboutissent à un procès, elles exposent encore trop souvent l'enfant victime à une seconde épreuve, celle d'une procédure où la parole se heurte au doute, où le récit est disséqué, où la victime doit, encore et encore, se justifier.

À cela s'ajoute la longueur des procédures, qui maintient souvent la victime dans l'attente plusieurs années, prolongeant d'autant l'emprise du traumatisme sur sa vie.

Cette victimisation secondaire, pour laquelle la France a de nouveau été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2025, rappelle que la justice, si elle est indispensable à la reconnaissance du préjudice subi par les victimes et à la réhabilitation des auteurs, ne peut faire l'économie d'une vigilance constante quant aux conditions dans lesquelles elle s'exerce à l'égard des mineur.e.s.

Les affaires présentées dans ce rapport ne constituent qu'un échantillon représentatif de l'effroyable violence exercée à l'encontre des enfants. La multiplication des affaires témoigne, année après année, des agressions subies par les enfants sous toutes leurs formes. Leur diversité, ainsi que l'inventivité parfois glaçante des auteurs, rappellent que les faits d'exploitation sexuelle des mineur.e.s ne sont pas le résultat de circonstances malheureuses ou de trajectoires individuelles isolées, mais bien l'expression d'une violence systémique inscrite dans toutes les strates de la société.

**Sarah
Pantalone**

Responsable Juridique de l'ACPE



Affaire Toulouse Famille Proxénète

Tribunal pour Enfants de Toulouse, janvier 2025 & Tribunal judiciaire de Toulouse, juin 2025,
Me Noémie Coutrot-Cieslinski et Me Dorine Nauleau

Une jeune victime de 16 ans a été contrainte à la prostitution par sa mère, avec la participation de sa sœur aînée. Sa mère organisait ses rendez-vous et les revenus générés permettaient de subvenir aux besoins de la famille, la jeune femme pouvait subir des contraintes physiques si elle tentait de s'y soustraire.

Les procédures à l'encontre de la mère et de la sœur de la victime, également mineure au moment des faits, ont été disjointes afin que cette dernière soit jugée devant le Tribunal pour Enfants (TPE). Également victime d'exploitation depuis plusieurs années, elle laissait son appartement à sa sœur afin que celle-ci puisse "recevoir ses clients", et lui avait expliqué le fonctionnement du site Coco.gg pour y poster des annonces. Elle a été condamnée à la peine de 8 mois de prison avec sursis simple.

Le tribunal judiciaire de Toulouse a condamné la mère de la victime pour des faits de proxénétisme aggravé à une peine de 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis probatoire assortis d'une obligation de soin et d'une interdiction d'exercer un emploi en lien avec des mineur.e.s.

NOTRE ANALYSE

Cette affaire met en lumière une forme particulièrement grave d'exploitation sexuelle commise au sein même du cercle familial, où les mécanismes d'emprise rendent la parole des victimes encore plus difficile. Elle révèle également la complexité de certaines situations, pourtant courantes, dans lesquelles une personne peut être à la fois victime et impliquée en tant qu'auteure dans le système d'exploitation.

L'utilisation du site Coco.gg illustre, par ailleurs, le rôle central des plateformes numériques dans ces crimes. Sa fermeture, à elle seule, ne saurait suffire tant que les acteurs du numérique n'endosseront pas pleinement leur responsabilité face aux contenus et violences pédocriminelles qu'ils facilitent.



Affaire Le Scouarnec

Cour criminelle de Vannes, février - mai 2025, Me Vincent Fillola et Oïhana Da Rocha

Procès d'une ampleur historique : le pédocriminel et ancien chirurgien, J. Le Scouarnec, a été condamné par la Cour criminelle du Morbihan à la peine maximale, soit 20 ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur 299 victimes, la plupart de ces crimes ont été perpétrés dans le cadre de son activité médicale.

Un verdict sans surprise, mais qui ne sera pas le dernier pour cet homme dont toutes les victimes n'ont pas encore pu être identifiées.

NOTRE ANALYSE

Cette affaire met en lumière l'ampleur des défaillances collectives ayant permis à J. Le Scouarnec de commettre des violences durant plusieurs décennies, malgré des antécédents connus. Au-delà de la responsabilité individuelle de l'auteur, ce procès interroge celle des institutions, de l'entourage professionnel et familial, ainsi que les silences ayant favorisé l'impunité.

S'il n'est pas question de prostitution à proprement parler, cette affaire témoigne d'une violence systémique et de masse, exploitant la vulnérabilité des enfants par l'emprise d'une autorité médicale et par la soumission chimique.

Cette affaire souligne aussi l'importance d'un accompagnement spécialisé et adéquat des victimes présentant des formes complexes du psychotraumatisme, qui constitue, par ailleurs, un facteur de risque majeur dans les schémas d'exploitation sexuelle.



Dans la presse

LA CROIX

« Le procès Le Scouarnec a mis en lumière l'omerta qui a régné à tous les niveaux »



Affaire Rouen Rtail

Tribunal judiciaire de Rouen, avril 2025 & Tribunal pour Enfants (TPE) de Rouen, novembre 2025, Me Delphine Mahe

Neuf individus ont été poursuivis pour des faits d'exploitation sexuelle en lien avec trois réseaux de proxénétisme, opérant dans des appartements du territoire rouennais en 2019. Six victimes ont pu être identifiées, parmi elles, figurait une jeune fille poursuivie parallèlement devant le TPE pour des faits de proxénétisme ; elle a été condamnée à 10 mois d'emprisonnement, entièrement assorti d'un sursis simple.

Les jeunes femmes, majoritairement mineures, avaient été séquestrées et contraintes de se livrer à la prostitution, sous la menace du gérant, ce dernier, également mineur, a été jugé par le TPE et condamné à 30 mois d'emprisonnement dont 6 mois assortis d'un sursis probatoire. Les quatre prévenus majeurs ont été condamnés à des peines comprises entre 1 et 3 ans d'emprisonnement, parfois partiellement assorties de sursis probatoire. Devant le TPE, deux mineurs ont été relaxés, le dernier a été condamné à une peine de 18 mois d'emprisonnement dont 2 mois assortis d'un sursis probatoire.

Cette affaire vient illustrer une méthodologie d'exploitation bien ancrée dans les réseaux : la manipulation de jeunes filles vulnérables, en fugue, avec la promesse d'un hébergement qui se transforme rapidement en une prétendue dette, totalement fictive, pour les contraindre à la prostitution. Ce chantage à la dette s'assortit d'une double coercition : des menaces de s'en prendre aux victimes et à leurs proches en cas de désobéissance, parfois jusqu'à la violence physique, et une vulnérabilisation chimique, en faisant consommer massivement des produits stupéfiants et de l'alcool aux victimes. Les proxénètes exigeaient que l'intégralité des gains acquis par les victimes leur soit reversée.

NOTRE ANALYSE

Cette affaire illustre le fonctionnement des réseaux d'exploitation sexuelle de mineures, où de très jeunes victimes sont recrutées par manipulation, isolement et emprise, souvent sous couvert d'un hébergement présenté comme une aide. La drogue et l'alcool y jouent un rôle central, utilisés à la fois comme outils de contrôle, de dépendance et de domination psychologique. Elle met d'ailleurs en évidence les liens étroits entre exploitation sexuelle et trafic de stupéfiants.

Cette affaire nous montre également le préoccupant rajeunissement des personnes impliquées dans les réseaux de prostitution, victimes comme auteurs, et nous rappelle l'urgence de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des mineur.e.s.

Les faits soulignent la réalité du statut de « victime-auteur », fréquent chez les jeunes filles poursuivies pour proxénétisme après avoir elles-mêmes été exploitées. Ces situations, encore insuffisamment prises en compte par les juridictions, interrogent l'application des mécanismes de contrainte et la mobilisation plus systématique de la qualification de traite des êtres humains.



Affaire Bordeaux Foyer

Cour criminelle de Bordeaux, septembre 2025, Me Anastasia Pitchouguina

Deux individus ont été condamnés pour des faits de proxénétisme aggravé, détention de stupéfiants et viol. Ils ont organisé un réseau de prostitution auprès de jeunes filles mineures placées en foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les faits ont été dévoilés en 2021 à la suite de plusieurs signalements de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF). Les victimes étaient mises en relation avec l'un des mis en cause par d'autres pensionnaires du foyer ; en fugue, elles se rendaient dans son appartement. Il offrait ensuite des stupéfiants et de l'alcool en échange de relations sexuelles. Une fois les jeunes filles approchées, il étendait l'exploitation sexuelle à d'autres clients, les actes sexuels tarifés avaient lieu dans son logement et il conservait la moitié des gains.

Malgré son placement en détention provisoire, à la suite de son interpellation en 2022, le jeune homme a poursuivi son activité de proxénétisme à distance, depuis sa cellule, et continuait à mettre en relation les victimes et les clients.

Le second mis en cause participait au recrutement, il servait d'intermédiaire entre les adolescentes et le proxénète, qui lui demandait de "fournir" des filles pour les besoins de ses clients.

La Cour criminelle départementale de Gironde a prononcé une peine de 2 ans d'emprisonnement, assortie d'un sursis probatoire de 20 mois pour l'un et le second, également poursuivi pour des faits de viol, a été condamné à une peine de 15 ans de réclusion criminelle, il a fait appel de cette décision. L'affaire sera réexaminée par la Cour criminelle départementale de Charente en octobre 2026.

NOTRE ANALYSE

Les faits illustrent la triste réalité des facteurs de risque que représentent les foyers de placement. Les proxénètes ont compris qu'ils pouvaient profiter des vulnérabilités financières et affectives de ces jeunes filles pour alimenter leurs réseaux. Ils n'hésitent pas à tisser des liens, faussement sentimentaux, avec certaines d'entre elles pour les inciter à recruter d'autres mineures et interviennent, en toute conscience, dans des moments de vulnérabilité accrue, lors des fugues notamment, alors que l'adolescente se retrouve isolée.

Cette affaire met également l'accent sur le fort lien d'emprise qui lie les victimes à leurs proxénètes, lien qui continue de s'exercer même derrière les barreaux.



Affaire Officier de la Brigade de Protection des Mineurs de Marseille

Cour criminelle d'Aix-en-Provence, septembre 2025, Me Elsa Michaloud et Me Anastasia Pitchouguina

Un officier de Police Judiciaire de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) de Marseille a été condamné par la Cour criminelle des Bouches-du-Rhône, à une peine de 15 ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction d'exercer ses fonctions et d'un suivi socio-judiciaire pendant 10 ans.

Les faits, dévoilés en 2020, à la suite de la découverte d'échanges inappropriés par SMS entre l'officier et un jeune placé en foyer venu déposer plainte au commissariat, ont permis de mettre en lumière de nombreuses infractions commises par ledit policier.

Ce dernier, également président de la branche française d'une association de protection des enfants des rues aux Philippines, a été reconnu coupable de viols et d'agressions sexuelles sur deux philippins, âgés de 12 et 15 ans au moment des faits. Ces agressions ont eu lieu alors que l'accusé était en déplacement aux Philippines dans le cadre de sa mission au sein de l'association. Il a profité de la situation de vulnérabilité des deux frères, mineurs isolés en situation d'errance, et leur a donné de la nourriture et une dizaine d'euros en échange d'actes sexuels.

Il a également été mis en cause pour détention, enregistrement et diffusion de contenus pédopornographiques. Contenus qu'il a obtenu suite à des connexions sur des sites du darknet, à des échanges de contenus avec d'autres individus, à des créations à l'aide d'application d'IA, ou via des sites de chat entre adolescent.e.s, mais aussi tirés, à l'insu de ses collègues, de dossiers confiés à la BPM de Marseille.

Dans une procédure incidente, il a été condamné pour avoir utilisé des fichiers de Police à des fins personnelles par le Tribunal correctionnel de Marseille en 2021 à 5 mois d'emprisonnement avec sursis pour détournement de la finalité d'un traitement de données à caractère personnel.

NOTRE ANALYSE

Notre volonté de nous constituer partie civile dans cette affaire s'inscrit dans la lutte contre le tourisme sexuel portée par l'ACPE depuis sa création en 1986. Nous souhaitons poursuivre la sensibilisation du public à l'encontre des prédateurs sexuels qui se tournent vers des populations vulnérables, souvent ancrées dans la pauvreté, pour assouvir leurs paraphilies en échange de cadeaux ou de quelques euros. Malgré les évolutions législatives et l'amélioration de la coopération pénale internationale, ce phénomène est toujours en plein essor, renforcé par le tourisme de masse à travers le monde et l'utilisation des réseaux de télécommunications. Les victimes mineures en sont gravement impactées, la plupart du temps elles demeurent silencieuses, sans nom, sans visage, et sans prise en charge des traumatismes qui leurs sont infligés. Des enfants-objets à la merci d'adultes, parfaitement conscients de leurs actes, qui traversent les frontières en quête de "proies faciles" et d'impunité judiciaire.

SUITE DE NOTRE ANALYSE

Cette affaire fait tristement écho à d'autres faits d'actualité et met l'accent, une fois de plus, sur la nécessité d'une mise en garde sur les profils des auteurs, loin des clichés de monstres inquiétants, ils peuvent revêtir le masque de l'homme de confiance. Ici, ce sont les fonctions mêmes de l'accusé, officier de police à la Brigade de Protection des Mineurs et président d'une association de protection de l'enfance, qui lui ont doublement favorisé l'accès à des contenus confidentiels et de potentielles victimes, mineurs vulnérables, qu'il devait initialement protéger. Caché derrière son statut, il a profité de celui-ci pour instaurer des relations de confiance avec ces jeunes adolescents tout en dissimulant les faits pendant plusieurs années.



Dans la presse



« Marseille : un policier de la brigade des mineurs jugé pour viol sur des enfants et pédopornographie »



Affaire Vivastreet

Non-lieu, septembre 2025, Me Matilda Ferey et Me Joseph Breham

Après dix années de procédure, le 10 septembre 2025, la justice tranche : non-lieu dans l'affaire Vivastreet : les charges pour proxénétisme sont abandonnées contre ses dirigeant.e.s.

Suffit-il d'être une multinationale pour que le proxénétisme devienne un modèle économique acceptable ?

L'affaire débute en 2016, lorsqu'une enquête de France Inter révèle une plainte déposée par les parents d'une adolescente de 14 ans se prostituant via le site. La même année, le Mouvement du Nid dépose plainte pour proxénétisme aggravé, Vivastreet est accusé d'agir sous couvert d'un onglet de rencontres érotiques qui comptait plusieurs milliers de publications et générait des revenus importants. La rubrique a été supprimée en juin 2018, peu après l'ouverture d'une information judiciaire.

L'instruction a établi que la plateforme hébergeait en connaissance de cause des annonces liées à la prostitution, modérées manuellement, et que cette activité représentait une part significative de son chiffre d'affaires. Ces éléments caractérisent juridiquement le proxénétisme à double titre (par la facilitation de la prostitution et par le bénéfice tiré de celle-ci). Mais malgré ces constats, la justice a estimé que l'intention personnelle et délibérée des dirigeant.e.s de favoriser la prostitution n'était pas suffisamment caractérisée, les poursuites ont donc été abandonnées.

Les parties civiles ont contesté ce classement sans suite. En 2026, leurs demandes ont été jugées recevables et l'affaire est donc retournée en instruction pour une reprise des investigations.

NOTRE ANALYSE

Cette décision souligne les limites actuelles du cadre judiciaire face aux plateformes numériques et confirme l'importance de nouvelles qualifications pénales adaptées. Nous déplorons que Vivastreet n'ait pas été poursuivi en tant que personne morale dans cette affaire.

Partie civile sur d'autres procédures en cours à l'encontre de sites criminels — comme Coco.gg ou Wannonce — l'ACPE espère que la Justice saura tirer les leçons de ce "manqué" et que le nouveau délit d'administration illicite d'une plateforme en ligne, en vigueur depuis le 26 janvier 2023, ouvrira la voie à la responsabilisation et la condamnation de ces entreprises dont la fin justifie les moyens, alors même que ces moyens consistent à exploiter sexuellement des victimes, y compris des mineur.e.s.

Dans la presse



« Non-lieu dans l'enquête visant Vivastreet pour de la prostitution cachée derrière des petites annonces »



5. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Si les représentations autour des risques d'exploitation et de prostitution des mineur.e.s ont évolué ces dernières années, la nécessité de sensibiliser, informer et alerter reste essentielle. Dans ce contexte, l'ACPE a poursuivi et renforcé sa stratégie de communication afin de maintenir une visibilité forte auprès de ses partenaires, des professionnel.le.s et du grand public. **L'année 2025 a ainsi été marquée par le développement de nouveaux formats de sensibilisation, la création d'outils innovants et une présence médiatique accrue, contribuant à inscrire durablement ces enjeux dans le débat public.**

1. MIEUX INFORMER ET SENSIBILISER

La prostitution des mineur.e.s reste une réalité encore insuffisamment reconnue et comprise. Face à ce constat, l'ACPE a poursuivi ses efforts de vulgarisation et de diffusion de contenus accessibles, permettant de mieux identifier les mécanismes d'exploitation et les signaux d'alerte.

- Des contenus courts et pédagogiques, essentiellement sur les réseaux sociaux, visant à faciliter la compréhension et le repérage du phénomène ;
- Mettre en avant la parole des victimes et de leurs proches *Prostitution des enfants : Les mères parlent* ;
- Des contenus de décryptage pour apporter des ressources fiables et accessibles.

Chiffres clés



NOMBRE D'ABONNÉ.E.S ACQUIS.E.S SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

2. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVENTION

Cette année, l'ACPE a également renforcé son offre d'outils à destination des professionnel.le.s, structures partenaires et familles, avec le lancement de sa boutique en ligne, La boutique ACPE. Celle-ci permet de faciliter l'accès aux supports développés par l'association et de diffuser plus largement les ressources de prévention.



- Une deuxième édition du « **Michetomètre** », un outil de prévention destiné à accompagner les jeunes dans la compréhension des conduites à risque ;
- **Le vadémécum « Prostitution des mineurs et fugues »** recueillant des repères techniques et opérationnels à destination des professionnel.le.s ;
- **Le guide pratique conçu pour accompagner et soutenir les parents** confronté.e.s à ces problématiques.

3. UNE PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS RENFORCÉE

Reconnue comme une organisation pionnière et experte sur les questions d'exploitation sexuelle des mineur.e.s, l'ACPE est régulièrement sollicitée par les médias afin d'apporter son expertise et de contribuer à une diffusion large des enjeux portés par l'association.

Parmi les temps forts de l'année :

- 1 La participation à l'investigation de Brut "Prostitution des mineurs : l'enquête", mettant en lumière les mécanismes d'exploitation, le rôle des réseaux sociaux dans le recrutement des victimes et l'accompagnement proposé par les services AdoSexo.
- 2 L'intervention dans l'émission Enquête exclusive diffusée sur M6 où l'ACPE est interrogée pour expliquer les vulnérabilités exploitées par les proxénètes et aborder le problème de la consommation et de l'addiction.

Brut.



6 ENQUÊTE EXCLUSIVE

6. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été une période de croissance pour l'ACPE qui compte, à la fin de l'année, 13 salarié.e.s.

Les nombreux engagements et conventionnements ont favorisé le développement des activités sur le territoire et conduit à des recrutements supplémentaires. L'équipe s'est ainsi étoffée, structurée pour répondre aux besoins en Île-de-France.

Des séminaires ont été organisés à plusieurs reprises au cours de l'année, en juillet, septembre et novembre, en collaboration avec un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des acteur.rice.s

de l'Économie Sociale et Solidaire et du secteur public. Ces travaux ont permis de conduire une réflexion collective approfondie sur le projet associatif de l'ACPE, dans un contexte d'évolution rapide des enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineur.e.s et de structuration croissante de l'écosystème.

Dans cette dynamique, l'association a engagé un travail de redéfinition de ses priorités stratégiques à l'horizon 2026, afin d'adapter ses modalités d'action aux besoins identifiés et de renforcer la lisibilité de son positionnement auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs.

À l'issue de ces travaux, une vision partagée du succès a été formalisée :

ENSEMBLE ET COMPLÉMENTAIRES...

Nous visons à consolider notre organisation et à renforcer la visibilité de nos actions, en s'appuyant sur une stratégie globale, des cadres d'intervention clarifiés et une meilleure articulation de nos moyens. Cette dynamique s'inscrit dans la valorisation d'une identité forte avec une culture commune et des compétences pluridisciplinaires.

NOUS CONTRIBUONS À LA PRÉVENTION, À LA LUTTE CONTRE TOUTE FORME D'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR.E.S ET À LA RECONSTRUCTION DES VICTIMES...

Nous entendons poursuivre le développement de nos partenariats et des actions mises en œuvre, dans une logique de coopération renforcée avec les acteurs institutionnels et associatifs. Ces initiatives visent à consolider et élargir nos réseaux et champs d'intervention tout en mobilisant de nouveaux interlocuteur.rice.s et ressources.

EN ACCOMPAGNANT TOUT.E ADOLESCENT.E EXPOSÉ.E. À CES VIOLENCES, SES PROCHES ET LES PROFESSIONNEL.LE.S.

Nous souhaitons poursuivre l'amélioration continue de nos modalités d'accompagnement, en nous appuyant sur des objectifs partagés et des critères d'évaluation adaptés permettant de mieux qualifier et quantifier les actions mises en œuvre. Nous nous engageons à développer des méthodes d'évaluation adaptées afin de mieux rendre compte de l'impact et de la valeur ajoutée de notre engagement associatif.

7. LES PERSPECTIVES POUR 2026

L'année 2026 marque un tournant majeur pour l'ACPE qui célèbre les 40 ans de sa création, et qui, à cette occasion, va changer de présidence.

En effet, Armelle Le Bigot-Macaux (Présidente depuis 2012), passe le relais à Michelle Meunier, ancienne sénatrice de la Loire-Atlantique. Cet anniversaire constitue une opportunité de mettre en lumière l'engagement constant de l'association en faveur de la protection des enfants face à l'exploitation sexuelle, ainsi que le rôle pionnier de l'ACPE sur cette problématique.

Si ces quatre dernières décennies sont jalonnées d'avancées significatives, notamment la reconnaissance croissante du phénomène par les pouvoirs publics, illustrée par le lancement d'un plan national de lutte contre la prostitution des mineur.e.s, la problématique reste d'ampleur. Le caractère évolutif et polymorphe continue de complexifier les réponses à apporter et c'est dans ce contexte que l'ACPE entend réaffirmer sa mobilisation pour lutter contre une violence qui tend à se banaliser et poursuivre son engagement aux côtés des acteurs associatifs et institutionnels.

LES OBJECTIFS DE 2026

RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'ACPE

Aller plus loin dans l'accompagnement : poursuivre le déploiement des actions en Île-de-France et renforcer la présence territoriale, en articulation avec les stratégies départementales ;

Consolider la dynamique collective : renforcer la culture commune, développer la transmission des savoirs et le partage des bonnes pratiques, et accompagner la montée en compétences des équipes ;

Produire et valoriser la connaissance : mieux documenter les situations accompagnées et analyser l'impact des actions mises en œuvre ;

Innover dans notre approche : harmoniser les interventions et adapter les réponses aux besoins des jeunes, de leurs proches et des professionnel.le.s.

GAGNER EN VISIBILITÉ ET IMPACT

Enrichir le projet associatif : redéfinir les grands engagements de l'ACPE au regard de l'évolution du phénomène et des multiples problématiques qui en découlent ;

Travailler en réseau : construire des partenariats solides et pérennes avec des structures complémentaires et expertes, intégrées dans l'écosystème ;

Apporter une expertise : contribuer activement aux travaux institutionnels, groupes de réflexion et d'échanges entre pairs ;

Conserver une posture active : renforcer la lisibilité des actions de l'association, en cohérence avec les initiatives de terrain, les enjeux d'actualité et les stratégies partenariales.

8. LES PARTENARIATS

PARTENAIRES FINANCIERS

National



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la cohésion sociale



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfectures



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collectivités territoriales



Autres



PARTENAIRES TECHNIQUES



9

LE COMPTE

DE RÉSULTATS

Au 31 décembre 2025

CHARGES			PRODUITS		
	2025	2024		2025	2024
ACTIONS	31 295	18200	COTISATIONS ET DONS	39 031	41 373
Communication	31 295	10 876	Dons personnes morales, mécénat	2 500	3 215
Campagne colloques		7 324	Dons personnes physiques	36 531	38 158
AUTRES ACHATS	41 482	8 662	RESSOURCES DIVERSES	161 586	124 151
Fournitures bureau	1 736	3 923	Indemnités procès	9 868	911
Matériel de bureau	4 798	4 738	Formations et Ateliers	80 641	106 814
Autres	5 381		Colloques et Divers		4 160
Intervenants	29 567		Prévention Compagnonage	15 875	5 539
SERVICES EXTÉRIEURS	43 712	28 719	Sensibilisation	54 015	6 305
Location bureau de Paris	38 349	28 067	Vente d'outils Ado Sexo	1 187	422
Location matériel			SUBVENTIONS	508 777	761 542
Entretien	133		Fonds Autres	507 850	759 485
Assurance	5 227	510	Emplois Aidés	927	2 057
Documentation	3	142	FRAIS DIV DE GESTION	12 665	36
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	101 577	168 685	Divers	12 665	36
Personnel CIVIC			PRODUITS FINANCIERS	605	420
Personnel détaché réseau			Intérêts bancaires (cpté épargne)	605	420
Reverst sur Subvention		38 700	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 690
Honoraires avocats Frais Justice	2 652	2 774	Divers		5 690
Honoraires Référencement					
Honraires intervenants	14 107	53 994			
Honoraires CAC-Conseils	16 178	23 426			
Missions, Déplacements	45 774	37 487			
Réceptions	6 368	3 696			
Téléphone	3 219	2 395			
Affranchissement	1 147	1 287			
Services bancaires	488	463			
Cotisations, Formation	3 740	4 462			
Annonces Expo	7 904				
IMPÔTS ET TAXES	21 739	5 936			
Taxe / salaires	17 765	1 073			
Taxe Formation	3 974	2 043			
Taxe habitation		2 820			
CHARGES DE PERSONNEL	684 727	399 375			
Salaires et Charges sociales	657 978	380 439			
Indemnités stage	16 019	7 976			
Autres (Ticket rest- transport)	10 730	10 960			
AUTRES CHARGES	19 296	12 338			
Divers	266				
Site et adresses mail	19 030	8 841			
Créances douteuses		3 497	REPRISE PROVISION		16 390
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 320			
DOTATIONS ET FONDS DEDIES	127 928	438 233			
Amortissement	12 798	1 464			
Provision pour riques		30 619			
Engagement à réaliser sur fonds dédiés	115 130	406 150	REPRISE FONDS DEDIES	424 479	421 059
Provision pour depreciation					
TOTAL	1 071 756	1 081 467	TOTAL	1 147 143	1 370 661
EXCEDENT	75 387	289 193	INSUFFISANCE		
TOTAL	1 147 143	1 370 661	TOTAL	1 147 143	1 370 661
En euros	2025	2024		2025	2024
Bénévolat	36 862	48 240		36 862	48 240
Prestations en nature	199 800	86 810		199 800	86 810
Dons en nature					
Données extracomptables - Ressources					
TOTAL	1 147 143	1 370 661	TOTAL	1 147 143	1 370 661

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF			PASSIF		
	2025	2024		2025	2024
Immobilisations	71 202	10 903	Projet associatif		30 000
Créances	112 648	100 098	Réserves	30 000	
Sicav BNP	48 552	48 552	Réserve Fonds de roulement	500 000	
Disponibilités	807 001	1 047 648	Report à nouveau	74 121	284 928
			Résultat	75 388	289 193
			Provision pour risques	43 866	46 101
			Provision pour charges	2 235	
			Fonds dédiés	197 842	507 191
			Fournisseurs	13 079	3 734
			Dettes fiscales et sociales	102 073	
			Autres dettes	800	
			Créditeurs divers		50 753
Charges constatées d'avance		4 700	Charges à payer		
			Produits constatés d'avance		
TOTAL	1 039 404	1 211 900	TOTAL	1 039 404	1 211 900

Rapport de gestion au 31 décembre 2025

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'ACPE a connu une forte évolution de ses actions, ce qui a conduit à renforcer l'équipe de salariés. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre font ressortir un total de bilan de 1 054 k€.

Les produits

Les produits s'élèvent à 1 147 k€ (648 k€ hors fonds dédiés). Les produits d'activité se développent pour atteindre 162 k€. Les subventions diminuent de 33 %, passant à 509 k€, notamment suite à la perte de la subvention du département 78 (180 k€).

Les charges

Les charges totales atteignent 1 072 k€. La masse salariale augmente de 71 %, portée par le renforcement de l'équipe (11 ETP en moyenne, 14 salariés en fin d'exercice) pour développer la formation et la sensibilisation.

Le bilan

L'exercice est marqué par la baisse des subventions et une progression maîtrisée de la masse salariale. L'ACPE termine 2025 sur un nouvel excédent de 75 k€. Cet excédent permet de consolider notre surface financière par création d'une réserve pour notre fonds de roulement de 570 k€, indispensable au développement de notre activité.

Directrice de la publication : Armelle Le Bigot-Macaux.

Coordination : Vincent Calamand.

Conception graphique : Calypso Imbert.

Contributeur.rice.s : Marie-Sophie Charrier,
Sarah Pantalone, Vincent Calamand.

Crédits photos : Mika Lika (page de couverture), Armelle
Le Bigot-Macaux (p.4), Benoit Peyrucq - Ouest France
(p.24), Joël Le Gall - Ouest France (p.28), ACPE (p.31).



AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

14 rue Mondétour - 75001 Paris
contact@acpe-asso.org - 01 40 26 91 51
www.acpe-asso.org